

ANNEXE 1. – Différenciation en zones à risques

Pour un individu ou un produit.

La combinaison des facteurs de vulnérabilité ou état de réceptivité d'un individu ou d'un produit (degré de risque : 1 à 4) et des facteurs de contamination liés à l'activité exercée ou dangerosité de l'activité (degré de risque : 1 à 4) permet de définir une situation à risques et d'obtenir un indice de risque sur la grille ci-après.

Pour la collectivité ou l'environnement.

La combinaison des facteurs de pathogénicité ou de dangerosité des contaminants (degré de risque : 1 à 4) et de leurs possibilités de transmission (degré de risque : 1 à 4) permet de définir une situation à risques et d'obtenir un indice de risque sur la grille ci-après.

L'indice calculé conduit à différencier dans l'établissement des zones à risques, selon le degré de risque attribué, et à préciser le niveau requis de propreté ou de protection afin d'adapter les équipements, les méthodes de nettoyage et la compétence du personnel d'entretien.

O	A	1	2	3	4
1		1	2	3	4
2		2	4	6	8
3		3	6	9	12
4		4	8	12	16

A = abscisse : état de réceptivité ou dangerosité du contaminant.

O = Ordonnée : dangerosité de l'activité exercée ou possibilités de transmission du contaminant.

Indice de risque de contamination :

12-16 : zone à très hauts risques = Zone IV.

6-9 : zone à hauts risques = Zone III.

2-4 : zone à risques modérés = Zone II.

1 : zone à risques faibles ou négligeables = Zone I.

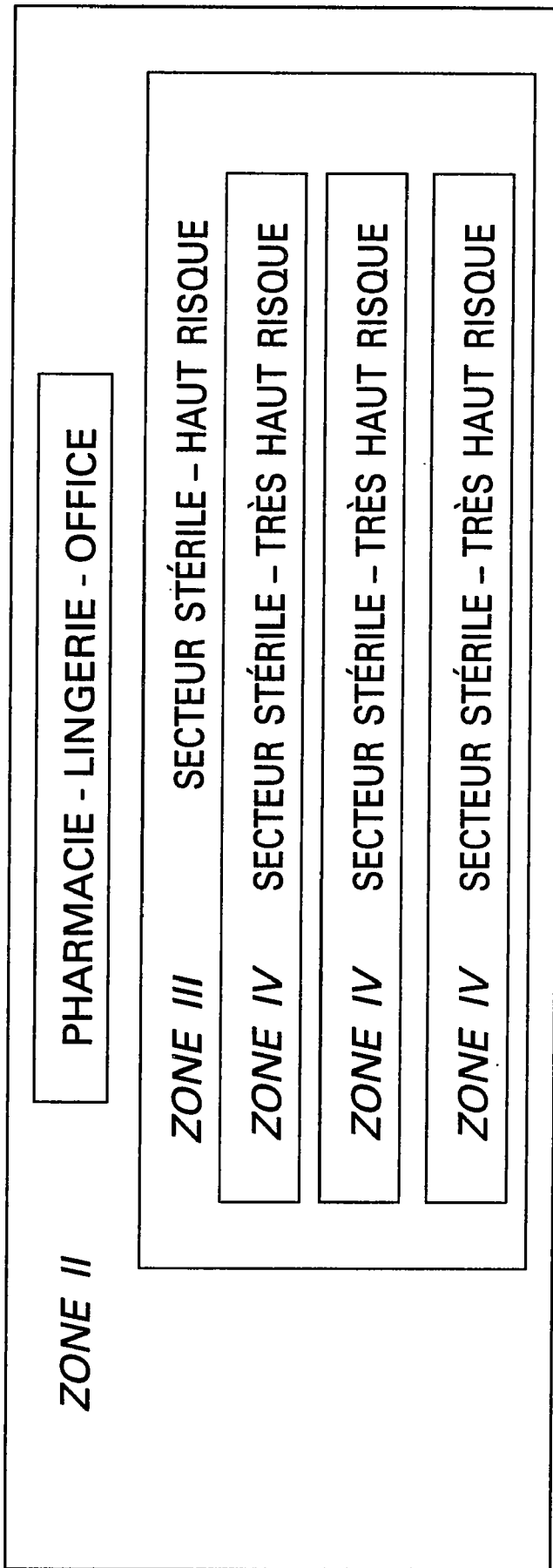
Deux exemples sont donnés pages suivantes :

- atelier de peinture ;
- service hématologie d'un hôpital.

ZONE I

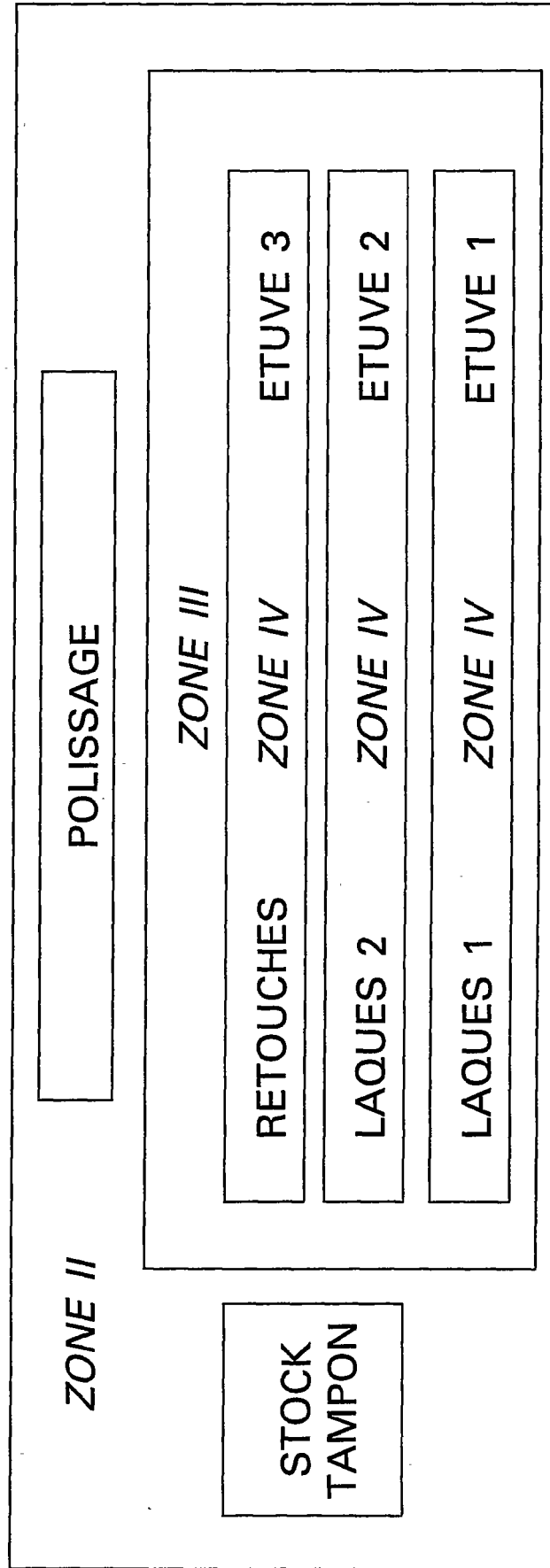
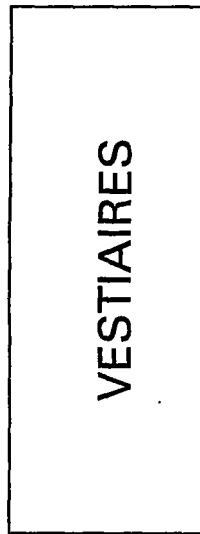
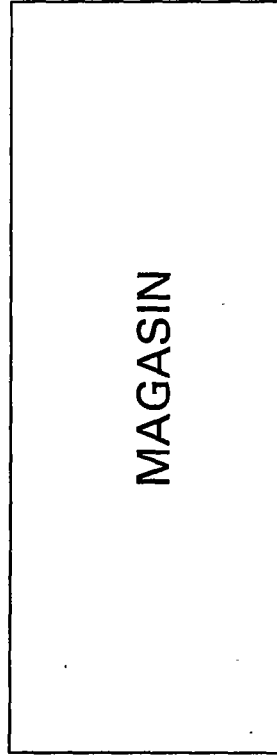
BIBLIOTHÈQUE

SECRETARIAT



EXEMPLE DE DECOUPAGE EN ZONES D'UN HÔPITAL

ZONE I



EXEMPLE DE DECOUPAGE EN ZONES D'UN ATELIER DE PEINTURE